



**Morlaix Communauté**  
Attributions du Conseil de Communauté déléguées au Président

**Arrêté A20-234**

**Objet : Attribution d'une bourse dans le cadre du dispositif Projet Jeunes**

Le Président de Morlaix Communauté,

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-9,*

*Vu l'arrêté AR18-049 du 18 décembre 2018, donnant délégation de fonctions à Madame Maryse Tocquer, 5<sup>e</sup> vice-président, dans le domaine de Cohésion sociale, et notamment de la politique Jeunesse,*

*Vu la délibération D18-096 du 2 juillet 2018, par laquelle le Conseil de Communauté a donné délégation au Président pour l'attribution des bourses Projets Jeunes,*

*Considérant que conformément aux délibérations D14-223 du 22 décembre 2014 et D16-198 du 3 octobre 2016, le dossier déposé par **Violette Wauters** répond aux critères d'attribution des bourses Projets Jeunes,*

**ARRÊTE**

**Article 1**

Une bourse de 2 500 € est attribuée par Morlaix Communauté, à Violette Wauters pour son projet, « **Cie Sacorde K par K** »

**Article 4**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5**

Ampliation du présent arrêté sera adressée au Préfet du Finistère.

Fait à Morlaix, le 08 juillet 2020

Pour le Président et par délégation,  
la vice-présidente chargée de la Cohésion sociale,  
Maryse Tocquer

